

| | | |
|--|--|---------------------------------|
|  | PIECES A FOURNIR Cas du mariage de l'adhérent | Etat : Applicable |
| | | Version n° : 3 du 01/02/2016 |

- La fiche d'adhésion remplie et signée par le demandeur et le délégué de la mutuelle de la régie concernée,
- Une photocopie de la carte d'identité nationale de l'adhérent,
- Une photocopie de la carte d'identité nationale du conjoint,
- Copie légalisée (dont la validité ne dépassant pas trois mois) de l'acte de mariage,
- Une attestation de non emploi si le conjoint n'est pas salariée, signée par les autorités compétentes et dont la validité ne dépassant pas trois mois,
- Une (01) Photo d'identité (récente) de l'adhérent,
- Une (01) Photo d'identité (récente) du conjoint,
- A remettre à la CMSS l'ancienne carte de la mutuelle,

N.B : L'avis de la CMSS est rendu en fonction des éléments figurés sur ce formulaire et conformément à son règlement intérieur en vigueur.